

## COMMUNIQUE DE PRESSE MARDI 31 OCTOBRE 2017

## Créée il y a 23 ans, l'association Rêves est reconnue d'utilité publique »

Il s'agit d'un événement majeur dans la vie associative d'une structure. La Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP) est un travail de longue haleine de près de 3 ans.

Josiane Gonnot, Présidente et membre fondateur de l'association Rêves s'exprime : « Cette reconnaissance est un label conférant à l'association une légitimité particulière dans son domaine d'action, un gage de sérieux et aussi une meilleure visibilité quant à notre mission. Ainsi, Rêves rejoint les 2000 associations qui ont reçues cette distinction. »

## LA RUP, C'EST QUOI ?

Une association loi 1901 déclarée peut-être reconnue d'utilité publique, par décret en Conseil d'État. Cette reconnaissance permet à l'association d'accéder à certains avantages.

Pour l'association Rêves, la RUP (décret du 16 octobre 2017), va permettre de recevoir des fonds privés (déductibles à 66% des impôts et à 75% si les donateurs sont soumis à l'ISF), dons et legs, et ainsi amplifier son action nationale.

## A PROPOS DE L'ASSOCIATION REVES

Rêves est une association caritative, reconnue œuvre de bienfaisance, d'intérêt général et d'utilité publique réalise depuis 23 ans les rêves des enfants et adolescents très gravement malades. En concrétisant leurs souhaits, ces enfants peuvent ainsi s'évader de la maladie, reprendre espoir et croire en l'avenir. Plus de 5 000 rêves se sont réalisés dans toute la France, avec l'aide d'un réseau de 800 bénévoles répartis sur 37 délégations départementales. Plus d'informations sur <a href="https://www.reves.fr">www.reves.fr</a>

Contact Presse

Frédérique Aymain
Chargée de Communication
frederique.aymain@reves.fr
04.74.06.30.01